# Bulletin d'Inscription NON - SALARIE



**FORMATION** 

	an inchestory of the	
N° Existence : 11 93 04 66 993		Queliapi

	Refe	erence Stage	TECH B2L
Intitulé du Stage :  La sécurité autour du véhicule hybride ou électrique		Oossier	ST05733
	Dur	ée	14 H
Dates	Coû	t du Stage	600,00 € HT
Lieu		s d'inscription et participation	298,00 € HT
COORDONNÉES ENTREPRISE			
Raison Sociale			
de l'Entreprise			
Adresse complète Code Postal Ville			
Téléphone fixe	N° SIRET		
Portable	Code NAF		
Adresse mail	FAF de rattachement		
Effectif	Représentant Légal		
STAGIAIRE			
NOM	Prénom		
Date de Naissance	Lieu de Naissance		
PRISE EN CHARGE			
Pour la prise en charge vous devez impérativement fo	urnir :		
< 50 H de formation sur l'année en cours depuis le 01/01/2020	☐ > 50 H de formatio	<b>n</b> sur l'année en cours	depuis le 01/01/2020
<ul> <li>copie de l'inscription au Registre des Métiers (ou Carte d'Artisan) et de l'Attestation de Versement URSSAF</li> </ul>	→ chèque <b>à l'ordre du CFPA France</b> d'un montant total de <b>720,00 € TTC</b>		
<ul> <li>document original du FAFCEA (DIC) joint dument complété</li> </ul>			
<ul> <li>chèque à l'ordre du CFPA France d'un montant de 427,60 € TTC incluant :</li> </ul>			
<ul> <li>✓ les frais d'inscription et de participation de 357,60 € TTC</li> <li>✓ le montant de la TVA sur le coût pédagogique soit 70,00 € (calcul sur le montant de la prise en charge du FAFCEA de 350,00 € HT)</li> </ul>	é		
☑ Le Signataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de prise en charge indiquées au verso du bulletin d'inscription et accepte ces dernières sans réserve.			
Cachet et Signature du Chef d'entreprise (obligatoire)		Date :	



# CONDITIONS GENERALES INSCRIPTION & PRISE EN CHARGE ARTISANS - NON SALARIÉS



## Article 1: Tarif de la formation

Le prix du stage est indiqué sur le bulletin d'inscription, contrat ou convention de formation correspondant. Tout stage ou cycle commencé est dû en totalité au CFPA France sauf cas de force majeure dûment justifié.

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont majorés du taux de TVA en vigueur en métropole et dans les DOM.

#### Article 2: Inscription

L'inscription à la formation citée au recto ne sera prise en compte qu'après la réception complète des documents listés ci-dessous :

- Le bulletin d'inscription dument complété et signé avec le cachet de l'entreprise
- Le règlement selon les cas des frais d'inscription de participation du montant et/ou coût du stage indiqué au verso à l'ordre du CFPA France.
- La copie récente du document officiel prouvant la qualité d'artisan (carte d'artisan ou inscription au Répertoire des Métiers)
- Le document <u>original</u> FAFCEA joint dument complété, tamponné et signé du stagiaire, à nous retourner par voie postale
- <u>L'attestation URSSAF de versement</u> de la contribution formation ou à défaut une attestation sur l'honneur d'être à jour de sa contribution à la formation professionnelle.

## Article 3 : Financement et prise en charge de l'action de formation

La gestion de votre dossier de formation est assurée par le **CFPA France** qui se charge d'intervenir auprès du FAFCEA et qui est habilité à percevoir directement les fonds de formation provenant du FAFCEA au titre de la subrogation de paiement.

# Article 4 : Prise en charge de l'action de formation

Le coût de la formation est pris en charge (hors frais d'inscription et de participation) par l'organisme auquel est rattaché le stagiaire, le FAFCEA, sous réserve que l'entreprise du stagiaire soit à jour de ses cotisations, dans la limite de 50 heures de formation par an.

Sont éligibles les chefs d'entreprise artisanale, non-salariés, artisans et leur conjoint en fonction de leur statut.

#### Article 5 : Facturation de l'action de formation

Une facture de l'action de formation sera adressée à l'entreprise du stagiaire, qui comprendra :

- o Le coût de la formation
- o Les frais d'inscription et de participation
- o La TVA sur le montant de la prise en charge (TVA déductible)

#### Article 6 : Non prise en charge des coûts de formations

Le coût de formation sera totalement à la charge de l'entreprise inscrite dans les cas suivants :

- Dossier incomplet ou inexact
- Entreprise non à jour de ses cotisations de formation continue ou ayant dépassé son quota annuel de 2 formations et/ou 50 heures de formation tous centres de formation confondus.
- Le stagiaire présent n'est pas le stagiaire inscrit ou, ne s'est pas présenté à la session où il était inscrit mais à une autre session
- Toute demande de remplacement d'un stagiaire non-salarié par un autre stagiaire non-salarié devra être effectuée auprès du FAFCEA au plus tard 21 jours avant la date du stage, pour être prise en compte

En cas de non prise en charge de l'action de formation par le FAFCEA, l'entreprise sera facturée par le CFPA France sur la base du coût du stage indiqué au recto en sus des frais d'inscription.

# Article 7: Annulation de la formation

Par le CFPA France

 Si pour une raison indépendante de notre volonté, nous sommes contraints d'annuler un stage, le règlement du stage concerné, sera restitué ou pourra servir d'avoir pour toute autre formation auprès de notre organisme Par le Stagiaire

- Sauf cas de force majeure dûment justifié (maladie, accident, ...) en cas d'annulation tardive (moins de 21 jours avant le début du stage), nous nous réservons le droit de facturer à l'entreprise ou au stagiaire à titre individuel, des frais d'annulation pouvant atteindre 100 % du prix du stage
- Les frais d'inscription restent dus, même en cas de force majeure justifié, pour toute annulation d'inscription à moins de 21 jours de la date de début de stage
- Toute annulation d'inscription devra être confirmée par écrit pour être prise en compte

#### Article 8 : Règlement intérieur

Chaque stagiaire s'engage à respecter le Règlement Intérieur du CFPA France, qu'il peut consulter sur <a href="https://www.cfpa-france.fr">www.cfpa-france.fr</a>

Le CFPA a adopté un protocole sanitaire strict en pièce jointe de votre convocation et du règlement intérieur. Nous vous demandons de les respecter venir avec votre masque et de le porter pendant toute la durée de la session de formation.

#### Article 9 : Fausse déclaration

Constitue un faux, toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. (Art 441-1 du code pénal).

## Article 10 : Données personnelles

Pour la mise en œuvre du présent contrat, l'entreprise est informée que ses données personnelles ainsi que celles du stagiaire, telles qu'elles figurent sur le bulletin d'inscription feront l'objet d'un traitement. Les données personnelles collectées dans le cadre du présent contrat ont pour finalité la gestion de la formation par le CFPA France notamment : convocation, émargement, attestation de formation, demande de prise en charge auprès de l'organisme financeur FAFCEA, évaluation à chaud de la formation, facturation à l'entreprise et au FAFCEA, questionnaire à froid, envoi de propositions commerciales. À cet effet, ces données personnelles sont transmises à l'animateur du stage, au service administratif et comptable du CFPA France, à l'organisme financeur (FAFCEA). L'entreprise est informée que l'exécution du présent contrat et l'intérêt légitime de l'entreprise constituent le fondement juridique du traitement de ses données personnelles. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'exécution de la formation, augmentée de la durée de la prescription légale. En tout état de cause, le CFPA France révise régulièrement les informations concernant les données personnelles. Lorsque leur conservation n'est plus justifiée par des exigences légales, commerciales ou liées à la gestion du compte de l'entreprise, ou si celle-ci ou le stagiaire font usage d'un droit de modification ou d'effacement. le CFPA France les supprime de façon sécurisée. L'entreprise et le stagiaire bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de leurs données personnelles, à condition de justifier d'un intérêt légitime, en adressant leur demande par courrier à l'adresse suivante : CFPA France, 9/11 avenue Michelet, Immeuble Axe Nord, 93583 Saint Ouen Cedex. Pour répondre à la demande, nous sommes susceptibles de vérifier son identité et/ou lui demander de nous fournir d'avantage d'informations pour préciser sa demande. Une réponse sera apportée au demandeur dans les meilleurs délais et au plus tard sous un mois à compter de la réception de sa demande.

### Article 11 : Règlement des litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. Les parties élisent domicile aux adresses indiquées sur le bulletin d'inscription à la formation. Elles s'engagent à rechercher une solution amiable à toutes les difficultés susceptibles de naître en cours d'exécution du présent contrat. Dans le cas où cependant aucun rapprochement ne pourrait être constaté entre les parties, le litige pourra être porté devant le tribunal compétent, dans le ressort duquel est situé l'établissement du CFPA France.



# DEMANDE DE PRISE EN CHARGE D'UNE ACTION DE FORMATION

N° de dossier	

\*: A remplir obligatoirement en LETTRE CAPITALE

ORGANISME DE FORMATION :	ACTION DE FORMATION	
NOM*: CFPA FRANCE	Titre du stage*: TECH B2L	
N° déclaration d'activité*: (11 chiffres) 11 93 04 66 993	La sécurité autour du véhicule hybride ou électrique	
N° SIREN*: 443 337 993	Durée en heures*: 14 h Dates*: du au	
Adresse*: Immeuble Axe Nord - 9/11 Avenue Michelet	Montant de la Formation*: 600,00 € HT	
	Autre financeur : Montant :	
CP*: 93583 Ville*: SAINT OUEN Cedex	Adresse complète du stage*:	
<b>*</b> : 01 40 11 09 44 / 01 40 11 34 33		
@*: contact@cfpa-france.fr	Code Postal*: Ville*:	
	Formation dans l'entreprise du stagiaire ?* : ☐ Oui 🗵 Non	
STAGIAIRE	ENTREPRISE	
☐ Monsieur ☐ Madame	NOM de l'Entreprise*:	
NOM*:	Adresse*:	
Prénom*:		
Date de naissance*:	CP*: Ville*:	
Statut dans l'entreprise*: (cochez la case correspondante)	<b>☎*</b> : 0	
Chef d'entreprise	@*:	
Régime de la micro-entreprise  Oui  Non Conjoint collaborateur	N° répertoire des Métiers (SIREN)*:	
☐ Conjoint associé exerçant une activité artisanale	Date de création *:	
Auxiliaire familial	Code NAFA (APPM: 4 chiffres & 1 lettre)*:	
Souhaitez-vous être contacté par email ?* ☐ Oui ☐ Non	Code NAFA (APRM: 4 chiffres & 2 lettres)*:  (Attribué lors de l'inscription à la Chambre des Métiers)	
CONSEIL A L'ENTREPRISE		
(à ne remplir que si le stagiaire a été c (Partie à compléter par l'Organisation Professionnelle)	onseillé par une Organisation Professionnelle) (Partie à compléter par le stagiaire)	
Organisme :	☐ Je reconnais avoir été conseillé par une Organisation	
Conseiller:	Professionnelle	
Qualité : Signature du Conseiller et Cachet de l'OP	Signature du Stagiaire et Cachet de l'Entreprise	
	STATION*	
	(Nom)	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	• ,	

#### Atteste:

- que tous les renseignements portés sur ce document sont certifiés sincères et conformes,
- avoir pris connaissance de la possibilité que le FAFCEA engage une démarche de vérifications des conditions d'utilisation des fonds destinés au financement de la formation (point 1 au verso),
- avoir pris connaissance des informations concernant la loi « Informatique et Libertés » (point 2 au verso).

# Fait le

Signature du stagiaire et cachet de l'entreprise

Tourner la page S.V.P.

Le FAFCEA gestionnaire de la contribution formation des chefs d'entreprise exerçant une activité artisanale est tenu de tout mettre en œuvre pour s'assurer de la bonne utilisation des fonds qui lui sont confiés.

Le contrôle a ainsi pour objet la mise en œuvre de vérifications auprès des acteurs contrôlés, c'est-à-dire stagiaires ressortissants du FAFCEA et organismes de formation, afin de s'assurer de la bonne exécution des prestations pour lesquelles une prise en charge est demandée dans le respect non seulement des dispositions légales et conventionnelles applicables à la formation professionnelle continue mais également des procédures administratives en vigueur au FAFCEA.

A ce titre des opérations de contrôle peuvent être menées sur pièces (annexées à la demande de prise en charge initiale ou sollicitées expressément par le FAFCEA en complément des éléments déjà en sa possession) et/ou prendre la forme d'une visite sur le site de la formation aux dates et heures de formations déclarées.

L'acteur contrôlé s'engage à faciliter cette mission de contrôle du FAFCEA notamment en :

- > Autorisant le FAFCEA ou toute personne expressément mandatée par lui à accéder aux lieux de formation tels qu'indiqués dans les documents figurant dans le fonds du dossier,
- Produisant toute(s) pièce(s) justificative(s) complémentaire(s) nécessaire(s) à l'examen et au contrôle de l'utilisation des fonds sollicités ou perçus ou pour dossier pour lequel une prise en charge est demandée ou a été engagée, en réponse à une demande expresse du FAFCEA et dans des délais adaptés.



Toute formation non exécutée selon les modalités agréées par le FAFCEA est susceptible de justifier une demande de remboursement du financement accordé et une suspension de l'accès à tout nouveau financement dans l'attente dudit remboursement.

Les informations recueillies par le FAFCEA font l'objet d'un traitement informatique afin de permettre aux Organisations Professionnelles (OP) de suivre les dossiers de formation des artisans les ayant sollicités, depuis la demande de financement jusqu'au remboursement effectif de la formation suivie.

Les destinataires des données sont les OP ayant été, préalablement à la réalisation de l'action de formation, sollicitées par les artisans concernés.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service accueil du FAFCEA, au 14 rue Chapon 75003 Paris. Tél: 01 53 01 05 22. mail: accueil@fafcea.com.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.